

2eme trimestre 2022 GYM, YOGA, DANSE

Fiche d'inscription aux activités

NOM:	Prénom :						
MINISTÈRE :		Service :					
N° de téléphone :							
Courriel (inscrire lisi	blement):						
	Cocher	les	cases	de	A	à K	
non □ dans ce c	ent(e) à l'ASCE 84 as je remplis un bo ır 2022 en m'inscr	ulletin d'	adhésion ave				
pour 2022, je rem	plis la fiche d'adhésior	n et j'y join	s mon règlemen	t			
Je m'inscris pou	r:						
-	1 cours/semaine du vendredi de 12h30 à :		urs/semaine	(40 €)			
D) \square YOGA Cours le jeudi (12h15	a : 1 cours par sem 5 à 13h15) .	aine (40	€)				
E) □ DANS Cours du mardi de 12	E EN LIGNE : 1 co h30 à 13h30.	urs par s	emaine (40 €)			
F) Je paie en ch	èques bancaires [□ ou en	chèques vaca	nces 🗆			
			Voir les condi	tions d'in	scriptio	n en page 2 '	



CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS GYM, YOGA, DANSE EN LIGNE

- Les activités se déroulent à la cité administrative d'Avignon, dans la salle des ogives (bâtiment du restaurant administratif).
- Les participants sont tenus de ne pas dégrader les locaux. L'utilisation de chaussures propres est obligatoire. Merci de signaler aux intervenants ou à l'ASCE 84 tout problème relatifs aux locaux.
- Les activités sont réservées aux adhérent(e)s de l'ASCE 84.
- L'inscription aux activités se fait lors des permanences de l'ASCE 84 : le jeudi de 12h45 à 13h30, à la cité administrative, bâtiment 5, porte V, bureau 318 (3ème étage).
- Les participants doivent fournir lors de l'inscription :
 - la présente fiche remplie et signée ;
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité concernée (gym, yoga , danse en ligne), datant de moins d'un an ;
 - la totalité des chèques demandés ;

La fiche d'adhésion pour l'année 2022 et le chèque de cotisation doivent être également fournis. Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

- Le paiement se fait par chèques vacances (ANCV) ou par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 84. Par chèques vacances, la durée de validité des chèques doivent être de 6 mois minimum. Ils ne donnent lieu à aucun remboursement. Par chèque bancaire, le paiement peut se faire en totalité ou en 3 fois. Merci de remplir les chèques par activité.
- Les cours non-suivis ne sont pas remboursés ni rattrapables. Le remboursement d'une cotisation, ou partie, ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

Signature :